

RÉSIDENCE PASTEUR-HABITAT JEUNES LIVRET D'ACCUEIL



Habitat Jeunes



La Chatre
Résidence
PASTEUR



23 Avenue George Sand
36400 LA CHATRE

Tél : 02.54.06.98.92 ou 06.38.31.84.24

Mail : residence-pasteur@unhaj.org

<http://fjt-residencepasteur.jimdo.com>



BIENVENUE A LA RESIDENCE PASTEUR

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre arrivée et votre intégration. Il va vous permettre de prendre connaissance du fonctionnement et des services de la Résidence Pasteur. Vous y trouverez également de multiples informations sur la vie locale .

En complément de ce livret , n'hésitez pas à consulter l'espace d'information ou a venir nous questionner.

LE MOT DE L'EQUIPE

Convivialité, partage, initiative, engagement, autonomie, solidarité, participation active, collectivité, respect sont des valeurs aux quelles nous croyons et dont nous souhaitons assurer la promotion au sein de notre Résidence.

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue et espère pouvoir répondre à vos attentes pour que vous puissiez passer un agréable séjour.

L'URHAJ CENTRE

Association gestionnaire de la résidence Pasteur, l'URHAJ Centre a pour objectifs: de proposer des logements adaptés à la situation des jeunes, d'insérer les résidences au sein du territoire, de proposer des espaces privatifs et collectifs de qualité.

L'URHAJ Centre s'engage à favoriser l'ouverture à tous et la mixité sociale; accueillir, orienter et informer tous les jeunes de 16 à 30 ans; aider à la mobilité géographique, professionnelle et/ou sociale, favoriser l'accès au logement autonome.

SOMMAIRE

- ◆ QU'EST CE QUE LA RESIDENCE PASTEUR ?
- ◆ L'EQUIPE
- ◆ VOS DROITS ET DEVOIRS
- ◆ COMMENT FONCTIONNE LA RESIDENCE ?
 - Les horaires d'ouverture
 - Votre logement
 - Les espaces collectifs
 - Les services
- ◆ LE CONSEIL DE VIE SOCIALE
- ◆ L'ANIMATION
- ◆ LE SOUTIEN DES RESIDENTS
 - Aides Financières
- ◆ VIE LOCALE
 - Administrations
 - Santé
 - Associations caritatives
 - Supermarchés / Banques
 - Loisirs
- ◆ ORGANISATION DE VOTRE DEPART

QU'EST CE QUE LA RÉSIDENCE PASTEUR?

La Résidence Pasteur est un Foyer de Jeunes Travailleurs qui a ouvert en juin 2011.

Elle est gérée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), association à but non lucratif.

Elle met à la disposition des jeunes entre 16 et 30 ans, un logement adapté à leurs besoins, ainsi que des moyens qui permettent de favoriser leur promotion individuelle et leur insertion dans la vie sociale.

Nos missions sont de favoriser la mobilité professionnelle des jeunes par le logement, d'accueillir, informer et orienter les jeunes dans l'accès au logement autonome, de favoriser la socialisation et d'offrir un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, ...



L'ÉQUIPE DE LA RÉSIDENCE

Plusieurs personnes composent l'équipe de la résidence avec des rôles différents. L'équipe est là pour répondre à vos questions, pour vous écouter et vous accompagner dans vos démarches.



Stéphane BAUCHE

Responsable
Assure la gestion de la résidence



Estelle VOISIN

Accompagnatrice Sociale
Accompagne les résidents dans leurs démarches



Jérôme LAMY

Animateur Socio-culturel
Propose des animations aux résidents

MME PROPRETTE



1max2coloriage.fr

Agent d'entretien
hygiène
et entretien de la résidence



Anthony MAGNIER

Agent de Sécurité
Accueille les résidents le WE et assure la sécurité des biens et des personnes

VOS DROITS ET DEVOIRS

En tant que résident , vous avez des droits mais aussi des devoirs. L'ensemble de ceux-ci sont inscrits dans le règlement intérieur « Vivre Ensemble » qui vous a été remis à votre arrivée.

Par ailleurs, en tant que résident d'un établissement associatif, nous portons à votre connaissance l'existence d'une Charte associative qui régit notre action.

Vous trouverez un exemplaire de celle-ci dans l'espace information ou sur le site internet de l'UNHAJ: www.unhaj.org



COMMENT FONCTIONNE LA RÉSIDENCE ?

Les Espaces collectifs :

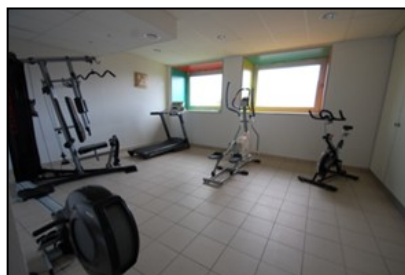
Bibliothèque et Espace Multimédia



Une bibliothèque et 4 postes informatiques connectés à internet sont à votre disposition .

Salle de sport

Une salle de remise en forme comprenant :
rameur, vélo, tapis de course, appareil multifonction de musculation.
La salle est en libre accès.



Salle cafet' avec une cuisine collective

Un espace Cafétéria avec une cuisine et un espace restauration sont accessibles aux résidents .



Les Services :



Wifi dans votre logement (5 € par mois)

Ticket à demander à l'équipe



Place de parking



Laverie (2€ par lavage et 1€ par séchage)

Jeton à demander à l'équipe

Horaires d'ouverture des bureaux :

Stéphane BAUCHÉ (*Responsable*)

Lundi /mardi : 9h-17h30 //mercredi/jeudi: 9h-18h30
Vendredi : 9h - 17h

Jérôme LAMY (*Animateur*)

Lundi : 14h – 18h // Mardi au Jeudi : 16h – 20h30

Estelle VOÏSIN (*Accompagnatrice Sociale*)

Lundi : 13h/20h30 //Mardi et Jeudi : 10h-13h / 14h –18h
Mercredi: 14h-20h30 // Vendredi : 10h/13h – 14h30/17h

Anthony MAGNIER (*Agent de sécurité*)

Mardi au jeudi : 20h-22h30
Vendredi : 9h30-12h30/19h30-22h30
Samedi : 14h30 –22h30

Le logement:

Chaque résident est **responsable** de son logement !

Les logements ne peuvent être ni partagés, ni prêtés même en l'absence du résident titulaire.

l'accueil des amis est temporaire et doit être signalé.

Le résident est responsable des personnes qu'il accueille. et des dégâts pouvant être occasionnés par ces derniers.



LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Les Conseils de la vie sociale ont été institués par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 en remplacement des conseils d'établissement. Le Décret du 25 mars 2004 rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de vie sociale pour les établissements et services qui assurent l'hébergement ou l'accueil de personnes de plus de 11 ans.

Le Conseil de vie sociale est une instance participative où les résidents peuvent s'exprimer, participer au projet de la structure.

Il est composé de 4 représentants des résidents élus, d'un représentant du personnel de la résidence, et un représentant de l'organisme gestionnaire (URHAJ)

Les élections des membres du C.V.S ont lieu une fois par an.

Le C.V.S a un rôle consultatif et de proposition sur les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.:

- Organisation de la vie quotidienne
- Activités , animations socio culturelles
- Services de la résidence...



L' ANIMATION

De nombreuses animations sont proposées au sein du foyer:

- Sports
- Culture
- Soirées Repas , Atelier Cuisine
- Projections de documentaires, films...
- Sorties extérieures
- Soirées Débat, intervenants extérieurs ...



Le programme d'animation est établi chaque mois .

Il est distribué aux résidents et affiché dans l'espace information .
Certaines animations nécessitent une inscription au préalable et demandent parfois une participation financière.



L' ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENTS

Une Accompagnatrice Sociale pourra vous recevoir et vous aider dans vos différentes démarches durant votre séjour.

Les aides financières:

Aides pour l'accès au logement

- **F.S.L** (Fond de Solidarité Logement)
- **LOCA-PASS** (Action logement)
- **Garantie des Loyers** (Action logement)



Aides liées au logement (paiement redevance)

(par la C.A.F et la M.S.A)

- **A.P.L** (Aide Personnalisée au Logement)

Aides liées au statut

- *Apprentis*: **Mobili Jeunes**
ATHR (Aide au Transport, à l'Hébergement et à la Restauration)
- *Demandeur d'emploi*: **Pôle Emploi**



Aides liées à votre situation

En cas de difficultés (financières, sanitaires, sociales,...), il peut exister des dispositifs pour vous aider. Vous pouvez prendre rendez-vous avec Cécile, l'accompagnatrice sociale.

VIE LOCALE

Vous trouverez ci-dessous de nombreuses informations pratiques sur la vie locale , les lieux de loisirs ,les transports, etc. N hésitez pas à consulter en complément l'espace information de la résidence situé à coté des bureaux .

Administrations:

MAIRIE: Place de l'hôtel de ville

☎ : 02.54.06.26.06

Ouvert tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Ferme à 16h30 le vendredi

GENDARMERIE: 216 rue Nationale

☎ : 02.54.62.15.60

SOUS PREFECTURE: 1 Avenue Aristide Briand

☎ : 02 54 62 15 04



PREFECTURE: Place de la Victoire et des Allées

CS 80583 36019 CHATEAUROUX Cedex

☎ : 02 54 29 50 00

LA POSTE /Point SNCF: Place du Général De gaulle

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12 h
et de 13h30 à 18h. Le samedi de 9h à 12h

☎ : 02 54 48 51 23

MISSION LOCALE: 1 rue Maurice Rollinat

☎ : 02.54.48.29.70

Ouvert de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h15
du lundi au jeudi

CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE: 25 rue Fernand Maillaud

☎ : 02 54 48 23 08

Administrations

HOTEL DES IMPOTS: Place du Général De Gaulle
BP 108 LA CHATRE
☎: 02 54 62 13 80

CAF: 25 rue Fernand Maillaud
circonscription d'action sociale
36400 LA CHATRE
☎: 08.10.25.36.10
Ouvert de lundi de 10h à 12h



CPAM: rue d'Olmor 36400 LA CHATRE
☎: 36.46
Ouvert le vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h
Sur rendez vous

Santé

POMPIERS: 18

SAMU: 15

HOPITAL: 40 rue des oiseaux
☎: 05 54 06 54 54



MAISON MÉDICALE : Regroupe médecins, ostéopathes,
kinésithérapeutes, diététiciens, etc.
3 avenue guillaume de Marcillat
36400 LA CHATRE
☎: 02 54 62 10 40

MEDECINS: Dr CAMBRAY: rue des fossés St Jacques
☎: 02.54.62.16.16

Dr DESNOS: 18 rue du capitaine Duguet
☎: 02.54.48.00.90

DENTISTES: Dr MINA: 91 rue Nationale

☎ : 02.54.48.46.94

Dr APETRIA / HERBODEAU: 12 bis avenue G. Sand

☎ : 02.54.48.01.08

Dr TALBOT/ Dr BENJAMIN: 6 rue Ferdinand Maillaud

☎ : 02.54.48.43.38

PHARMACIENS: Mr HECKENROTH: 2 place de l'hôtel de ville

☎ : 02.54.48.00.23

Mr WISSOCQ: 45 avenue Aristide Briand

☎ : 02.54.48.37.44

Mr RENAUD: 6 place du marché

☎ : 02.54.48.13.66

PHARMACIE des Carmes: 6 rue des Métiers

☎ : 02 54 62 14 10



Les associations caritatives

EMMAUS : Rue des Rouettes

☎ : 02 54 48 17 20

Secours Catholique: 19 rue Gallieni

☎ : 02 54 06 05 13

La Croix Rouge Française: Avenue du Parc

☎ : 02 54 48 41 69

Les Restos du Coeur: Place du Champ de Foire

☎ : 02 54 48 19 35

Secours Populaire Français: Place du Champ de Foire

☎ : 02 54 48 16 01



Les BANQUES

BNP: 1 Place Laisnel de la Salle / ☎: 08 20 82 00 01

Caisse d'Épargne: 16 bis Avenue Aristide Briand / ☎: 08 21 22 73 20

CIC: 137 rue Nationale / ☎: 08 20 01 01 02

Crédit Agricole: 156 Rue Nationale / ☎: 09 78 97 89 09

Crédit Lyonnais: 167 rue Nationale / ☎: 02 54 06 24 24

Banque Postale: Place du Général de Gaulle / ☎: 02 54 48 51 23

Des distributeurs sont également disponibles à Intermarché, Super U et Carrefour Market .



Les Supermarchés / épicerie écoresponsable

ON PASSE AU VRAC: 117 rue Nationale 36400 La Châtre

SUPER U : Avenue D'Auvergne
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

INTERMARCHE : Rue des Ajoncs
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30 et le dimanche de 9h à 12h

CARREFOUR MARKET : Place du Général de Gaulle
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h

ALDI : rue des Ajoncs
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

LIDL : Avenue D'Auvergne
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30



Loisirs

Office de tourisme: 134 rue Nationale

☎ : 02.54.48.10.65

Ouvert de 9h à 12h30

et de 13h à 18h du lundi au vendredi



MJC/Espace Public Numérique/

Point Information Jeunesse: 16 rue Henri de Latouche

☎ : 02.54.48.08.23

Ouvert du lundi au samedi 9h-12h/ 14h-19h

Fermeture à 18h le samedi

Cinéma: Place de la Mairie

Programmation et horaires cinéma (voir espace info)



Théâtre: Place de la Mairie

☎ : 02 54 48 20 10

Marché : Place du Marché tous les samedi de 10h à 14h

Piscine: Rue Frédéric Chopin,

☎ : 02 54 48 59 60

Voir espace info pour les horaires d'ouverture.



Musée George Sand : 71 rue Venose

☎ : 02 54 48 36 79

Festivals et concerts : Festival musique traditionnelle : Le son Continu
Mi juillet (Château D' Ars)



Infos concerts et loisirs culturels: voir l'espace information et renseignements à l'office de tourisme

Sports

Vous trouverez ci-dessous une liste exhaustive des sports à pratiquer sur la Châtre. Nous pouvons vous aider à trouver les contacts des différents clubs .

Lieux de pratique sportives:

Parc des Sports (derrière la résidence Pasteur)
Circuit automobile: Chavy (route de Bourges)
Gymnase Edouard Garnier: Parc des Sports
Gymnase Marguerite Fauchet: rue des Prés Burats
Skatepark: Chemin de la Justice

Les activités sportives sur la ville :



Football
Basket
Athlétisme
Rugby
Gymnastique
Handball
Natation
Pétanque
Volley
Trial
Tennis
Escalade
Arts martiaux
Badminton
Gymnastique
Step
Tennis de table

TRANSPORTS

A La Châtre, le principal transport en commun est le bus qui va en direction de Châteauroux et inversement. Il existe en moyenne 3 liaisons par jour et également un service de transports à la demande.

Les Tarifs: Billet unitaire 1 voyage : 2€

Abonnement mensuel : 40€ / Annuel : 400€

Abonnement hebdomadaire : 12€

Carte 10 voyages : 15€



Renseignements; Horaires de bus

<https://www.remi-centrevaldeloire.fr/horaires-et-itineraires/horaires-car-remi/>

Réservation bus à la demande

N° Vert : 0 800 77 86 21

Réservez au moins 3h à l'avance ou la veille au soir

Renseignements; Horaires de train

Point SNCF (se trouve dans l'agence Postale):

☎: 02 54 48 51 23

Place du Général De gaulle

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 18h.

Le samedi de 9h à 12h

ORGANISATION DE VOTRE DÉPART

Avant votre départ, il y a quelques modalités à effectuer :

- Vous devez prévenir l'équipe de la résidence de votre départ au moins 8 jours à l'avance.
- Pour faire l'état des lieux, le logement doit être vidé et nettoyé.
- La remise du badge et des clés se font lors de l'état des lieux

Le dépôt de garantie: Il vous est restitué 1 mois après votre départ sous réserve des déductions faites des sommes dues pour dégradations ou autres sommes dues.

Abonnements : téléphone, internet, électricité, assurances, banque, etc. autant de contrats et d'abonnements à résilier ou faire transférer à la nouvelle adresse.

Les démarches administratives : Pour vous simplifier la vie, vous pouvez vous créer un compte sur Mon.service-public.fr. Ce guichet unique permet d'effectuer des démarches administratives en ligne comme signifier son changement d'adresse en quelques clics auprès de plusieurs organismes publics ou privés comme la CAF, la Sécurité Sociale, le Pôle emploi, les impôts ou encore EDF.

Bon à savoir : pensez aussi à déclarer votre changement d'adresse sur votre carte grise (sous un mois). Faute de quoi, vous risquez une amende de 90 euros minimum en cas de contrôle routier.

Faire suivre son courrier: malgré cet inventaire précis, vous n'êtes pas à l'abri d'oublier un contact. Pour faire suivre tout votre courrier à la nouvelle adresse, il y a le service de réexpédition de La Poste. Comptez 23 euros pour 6 mois. A vous de juger si cette dépense supplémentaire est opportune.